

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 21 Septembre 2021

Séance extraordinaire

Date de la convocation : 17.09.2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Le vingt-un septembre deux mille vingt un à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean Paul GROSSO, maire en exercice

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- M. DUBOIS Marc, arrivé en retard
- Mme GRANIER Magali, absente excusée, pouvoir à M. Roland LATIL
- Mme JEGO Priscilla, absente excusée
- M. MORENO Guy, absent excusé, pouvoir à M. ARMANET Raymond
- M. OUVRARD Richard, absent excusé, pouvoir à Mme Béatrice CONSTANTINESCO
- Mme RIERA Pascale, absente excusée

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire MABBUT

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 02 août 2021

Secrétaire de séance : Mme MABBUT Marie-Claire

La séance est ouverte à 18heures

I) MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de **100 000,00. Euros** dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Cette ligne est ouverte pour une durée de 1 an. Taux fixe 0,90 %

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

M. DUBOIS arrivé en retard n'a pas pris part à cette décision.

Afin d'améliorer la situation budgétaire de la commune, une étude financière va être réalisée avec l'aide des services de la DGFIP et la commission Finances

II) REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DON FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ANNEE 2020/2021 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07.06.2021 relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2020 /2021

Au vu du compte administratif 2020, les dépenses de fonctionnement de l'école constatées s'élèvent à 270 632,55 € pour 127 enfants inscrits, le coût annuel par enfant a été arrêté à 2 130,96 €,.

Toutefois les charges afférentes au service de restauration scolaire, périscolaire, extra-scolaire ainsi que les travaux d'investissement ne doivent pas être pris en compte pour le calcul des charges à répartir sur les communes de résidence des parents. (article L.212-8 du Code de l'Education Nationale)

Les charges à prendre en compte s'élèvent donc à 140 786,91 €

Effectif Année scolaire 2020/2021 : 127 élèves
Coût annuel par élève : 1 108,55 €
Répartition des élèves Hors commune :
Aubenas les Alpes : 08

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

III) DENOMINATION DES VOIES :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14.10.2019 prescrivant la dénomination des voies et le numérotage des maisons.

Il indique que certaines voies avaient été omises, il convient donc de compléter la délibération ci-dessus comme suit :

Dénomination	Début	Fin
Chemin du Roure	Route de Banon	Chemin de la Blancharde
Impasse Gérant		
Chemin de la Donelle	Route-du Centre Astro	Chemin de la Bénédicte
Route de Vachères	D5 direction Banon	Station pompage – Limite commune

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45

A circular official stamp of the commune is partially visible, overlaid with a large, handwritten signature in black ink.